MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

5.1 EPMSP

Le.la stagiaire propose une séquence de découverte ou d'initiation, en sécurité, sur le domaine des activités physiques ou sportives de son choix parmi les trois familles d'activité. Cette séquence de trente minutes maximum est suivie d'un entretien de quinze minutes maximum portant en priorité sur les aspects sécuritaires suivants :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités physiques ou sportives
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte et d'initiation dans l'un des trois domaines des activités physiques ou sportives.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un document écrit personnel (25 pages maximum) présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation, en lien avec celui de sa structure d'alternance.

Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale du projet par le·la candidat·e (20 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (30 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un ou plusieurs supports personnels présentant deux actions de valorisation d'activités ou de projets menées dans sa structure d'alternance, auprès de deux publics différents. Ces supports incluent les outils de communication utilisés et servent de base à l'entretien.

Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale illustrée (10 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (15 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3)

Epreuve 1 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 10 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la tuteur·rice ou le·la responsable de la structure d'alternance transmet à l'organisme de formation une attestation confirmant que le·la candidat·e a encadré trois séances consécutives minimum dans chacun des deux domaines d'activités physiques ne faisant pas l'objet de l'épreuve (cf. point 2).

Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, la conception de trois cycles de 6 séances minimum chacun (un par domaine : APEC, APJS, APEN), pour des publics différents. L'un des cycles doit combiner au moins deux activités issues d'un même domaine.

Déroulé de l'épreuve :

Conduite de séance en structure : Le·la candidat·e anime une séance issue de l'un des cycles, en structure, pour un public réel (hors stagiaires en formation BPJEPS), sous l'évaluation directe de deux évaluateur·rices présent·es sur site. Durée de la séance : 45 minutes à 1h30. Nombre de pratiquants : 6 minimum.

Entretien (1h maximum) :

- 10 min de présentation orale : retour sur la séance animée, analyse des choix pédagogiques, techniques et sécuritaires
- 2 temps d'échange avec les évaluateur·rices (jusqu'à 30 min chacun) sur :
    - conception, de préparation, d'animation et d'évaluation **d'une séance** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) ;
    - conception, de conduite et d'évaluation **d'un cycle de séances** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN)

Epreuve 2 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la candidat·e informe l'organisme de formation du choix des deux nouvelles activités (issues d'au moins deux domaines parmi APEC, APJS, APEN) et du public auprès duquel les séances seront menées.

Déroulé de l'épreuve (entretien de 30 minutes max) :

- Présentation orale (10 minutes max) : le·la candidat·e présente, à l'aide du support de son choix, les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires pour conduire en sécurité au moins deux séances de découverte ou d'initiation pour chacune des deux nouvelles activités choisies.

- Échange avec les évaluateur·rices, il porte sur :
    - Les enseignements tirés de l'expérimentation de ces activités (logique interne, risques identifiés, etc.)
    - Les limites que le·la candidat·e s'impose dans leur encadrement, en lien avec la réglementation et les informations recueillies.